

CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION AGENCES #102549, 10250, 10251, 10252, 10253

Horaires d'ouverture : Notre agence est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Les locations commencent à 15h00 jusqu'à 18h00 pour se terminer à 10h00 le jour de départ.

La location ne pourra être prorogée sans l'accord préalable du propriétaire ou de l'agence, le preneur l'acceptant ainsi. Ce dernier déclare sur l'honneur qu'il n'exerce et ne cherche à exercer aucune profession dans la location et que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne sont loués qu'à titre de résidence provisoire, conditions majeures sans lesquelles la présente location n'aurait pas été consentie. Quatre jours avant son départ le locataire doit informer l'agence pour les formalités de sortie et commander s'il le souhaite un ménage de sortie. Toutes entrées en dehors des heures d'ouvertures du bureau et des jours ouvrables seront majorées d'un montant forfaitaire de 75 € TTC.

VOTRE ENTREE DANS LE LOGEMENT : Le locataire devra prévenir du jour de l'heure approximative de son arrivée et faire en sorte de se présenter les jours ouvrables. Les clés ne pourront pas être laissées à l'arrivée comme au départ chez un commerçant, un voisin, un ami ou toute autre personne extérieure à l'agence, sauf en cas de force majeure.

VOTRE OCCUPATION DES LIEUX : Obligation du preneur : le preneur s'engage à prendre les lieux loués dans l'état où se trouveront lors de l'entrée en jouissance tels qu'ils auront été décrits dans l'état descriptif annexé au contrat. Les lieux loués devront être habités en « bon père de famille », tout commerce y est rigoureusement interdit. Sous peine de résiliation, le preneur ne pourra, EN AUCUN CAS, sous louer ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement exprès du propriétaire ou de son mandataire. Les appartements sont équipés et meublés par le nombre de personnes indiqué sur la fiche descriptive et le contrat de location. Sous aucun prétexte ce nombre ne pourra être supérieur sans l'accord préalable de l'agence ou du propriétaire. Les lieux, les meubles et les objets mobiliers ne devront souffrir que de la dépréciation provenant de l'usage normal auquel ils sont destinés. Tout manquement ou dégradation constaté à l'expiration du contrat, pour une cause autre que l'usure normale devra être payé, remplacé ou remboursé par le locataire, après consentement du mandataire. Cette clause s'applique également aux papiers, tentures et à l'immeuble en général. Il sera retenu le cas échéant, la valeur des objets cassés ou fêlés, le prix des lavages ou nettoyage des tapis, couvertures, matelas, literie etc...qui auraient été détériorés. Le preneur s'oblige à utiliser les meubles et les objets garnissant le bien loué à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il s'interdit formellement de les transporter hors des locaux loués. Le preneur devra s'abstenir de jeter de façon absolue dans les lavabos, baignoire, bidet, wc...des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi, il sera redevable des frais occasionnés pour la mise en service de ces appareils. Le locataire devra contrôler à son arrivée l'état des lieux et l'inventaire de l'appartement ; il devra signaler dans les 3 jours les différences et anomalies constatées ; Les chiens ou autres animaux sont interdits sauf accord de l'agence.

NOS PRIX : forfait 18 € la semaine par animal Nos prix ne comprennent pas : - Le ménage et ses tarifs : les locataires sont tenus de laisser les lieux propres à leur départ. Un service entretien est mis à la disposition du locataire pendant son séjour et / ou à son départ, sur commande auprès de l'agence soit à l'arrivée, soit pendant son séjour (48h avant son départ au plus tard). - Studio 2 personnes : 65 € TTC

- Appartement T2 : 75 € TTC - Appartement T3 : 85 € TTC - Appartement T4 / Maison mitoyenne : 95 € TTC - Maison individuelle < 100 m² : 120 € TTC - Maison individuelle > 100 m² 210 € TTC - Maison et appartement de Luxe 210 € TTC Service location linge de Maison : - Kit Grands Draps (draps housse, drap plat et 2 taies carrées) : 12 € - Kit Petits (drap housse, drap plat et 1 taie carrée) : 9 € - Kit Eponge : 1 serviette GM, 1 serviette PM : 8 € - Service location (tarif semaine) - Wifi box : 39 € - Lit bébé parapluie : 15 € - Chaise haute : 15 €

DEPOT DE GARANTIE :

Garantie logement - Appartement type Studio et F2 : 500 € - Appartement ou maison de 5 à 6 personnes 720 € - Maison de 5 à 10 personnes 1200 € Le dépôt de garantie est effectué par emprunte Bancaire (aucun chèque ne sera déposé sous peine d'être encaissé). Le dépôt de garantie est versé pour répondre des dégâts occasionnés éventuellement aux biens loués, objets mobiliers et autres, garnissant les lieux loués. Cette somme sera remboursée dans un délai d'un mois, déduction faite des dégâts éventuels et du montant des consommations. Les locaux doivent être laissés parfaitement propres. Il sera retenu, le cas échéant, le prix du lavage ou nettoyage des tapis, alèses, couvertures, matelas, literie, etc.... qui auraient été tachés. Ce délai pourra être porté à trois mois, si la remise en état nécessite l'intervention d'entreprise extérieure. Le fait que l'agence encaisse ce dépôt de garantie ne pourra la rendre responsable vis-à-vis des dégâts qui pourraient être causés par le locataire. Le locataire sera tenu de remettre les meubles et objets mobiliers à la place qu'ils occupaient lors de son entrée. Il sera tenu responsable de tous dégâts dus à son inattention. Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le preneur s'engage à parfaire la somme. Les interruptions dans le fonctionnement des services généraux qui ne seront pas dues à un acte délibéré du bailleur, ne peuvent justifier d'une réduction de loyer ; l'agence décline toute responsabilité pour toute privation ou diminution de jouissance. L'agence décline toute responsabilité quant au retard apporté à la réalisation des réparations nécessaires pendant la période d'occupation. Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des lieux, en cas de réparation urgente incombant au propriétaire et nécessaire pendant la location ou lorsque les lieux loués sont à la vente. L'agence décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de cambriolage dans les locaux loués. L'agence est en droit de remplacer une location par une autre de même valeur si des raisons indépendantes de sa volonté l'y obligent. En cas de location dans un immeuble, les preneurs se conformeront, à titre d'occupants des lieux, au règlement intérieur de l'immeuble. Il est expressément interdit de mettre du linge aux fenêtres et balcons. ←

Garantie ménage : Un dépôt de garantie sera demandé : - Studio 2 personnes : 65 € TTC - Appartement T2 : 75 € TTC - Appartement T3 : 85 € TTC - Appartement T4 / Maison mitoyenne : 95 € TTC - Maison individuelle < 100 m² : 120 € TTC - Maison individuelle > 100 m² 210 € TTC - Maison et appartement de Luxe 210 € TTC Au départ du locataire le logement doit être rangé et propre. Il doit être laissé dans l'état exact où le locataire l'a trouvé à l'arrivée. La caution « ménage » sera retenue, le cas échéant.

OBLIGATION DU BAILLEUR : Le bailleur s'oblige à mettre à disposition du locataire le logement loué conforme à l'état descriptif et à respecter les obligations résultant de la présente convention.

ASSURANCE ANNULATION, RESPONSABILITE CIVILE, ASSISTANCE RAPATRIEMENT Toutes nos locations bénéficient d'une assurance annulation, responsabilité civile, assistance rapatriement pour un montant

de 4.13 % TTC de la location. Le locataire s'engage à fournir une attestation responsabilité civile villégiature, précisant la couverture sur les immobiliers et les mobiliers.

TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, les Parties sont informées que le Mandataire procède au traitement des données à caractère personnel contenues dans le présent contrat. Les données obtenues sont nécessaires pour l'exécution des missions du Mandataire telles que figurant au présent contrat et dans le respect des obligations découlant des articles 1100 et suivants du code civil, de loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972 et des articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces données pourront être transmises au service de gestion locative, de comptabilité, de location et transaction de l'agence ; Au bailleur et/ou son organisme financier teneur du compte; Au cas échéant, aux auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances, l'administration fiscale 2 . Elles seront conservées durant toute la durée de la relation commerciale et pendant une durée maximale de 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale conformément à l'article 2224 du code civil et à l'article L561-12 du code monétaire et financier relatif à l'obligation de conservation des informations des clients dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les registres légaux tenus par le Cabinet/l'agence doivent être conservés pendant dix ans (articles 53, 65, et 72 du décret du 20 juillet 1972), les noms et adresses des mandants y figurant seront donc conservés durant toute cette durée. Les Parties sont informées qu'elles bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel traitées, qu'elles peuvent demander leur effacement, leur limitation et leur portabilité dans les conditions prévues aux articles 17, 18 et 20 du règlement européen (UE) 2016/679. Elles peuvent également exercer leur droit à opposition dans les conditions prévues à l'article 21. Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 – tel : 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr